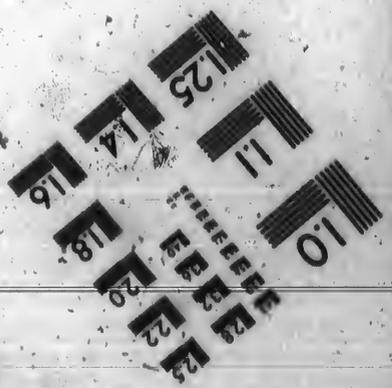
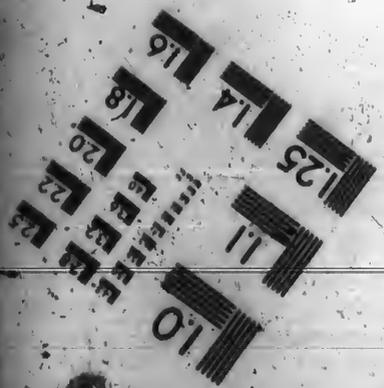
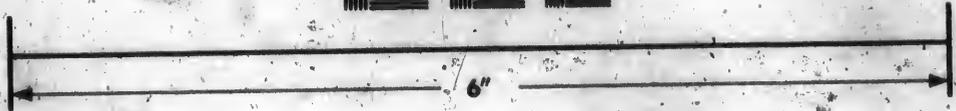
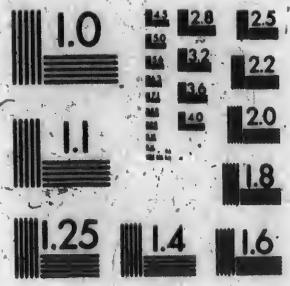


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14590  
(716) 872-4303

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
on à



32X



III—*Jean-François de La Rocque, Seigneur de Roberval,*

Par M. N.-E. DIONNE.

(Lu le 25 mai 1899.)

## I

Jean-François de La Rocque naquit vers l'an 1500, très probablement dans le Languedoc, où son père, à un moment donné, exerçait les fonctions de connétable, à Carcassonne. Lescarbot en a fait un gentilhomme du pays de Vimeux,<sup>1</sup> et voilà pourquoi nous le voyons souvent désigné sous le nom de *Petit roi de Vimeu*. Ferland le fait naître en Picardie.

Le père de Jean-François s'appelait Bernard; il<sup>2</sup> était seigneur d'Arzains et Armens. Charles VIII lui avait confié la tâche de réprimer les brigandages opérés par "les gens de guerre venus du

77  
 2 J. de La Rocque<sup>2</sup>

SIGNATURE DE J.-F. DE LA ROCQUE, SEIGNEUR DE ROBERVAL.

royaume de Cécile ou d'ailleurs delà les monts". L'on constate qu'en 1501 Bernard de La Rocque, marié à Isabeau de Poitiers, qui lui avait apporté la terre de Roberval, était connétable de Carcassonne.

Bernard de La Rocque mourut en 1514, laissant deux enfants mineurs: Charlotte et Jean-François. Si l'on en croit Charlevoix,<sup>3</sup> il y aurait eu un troisième enfant, surnommé plus tard le *Gendarme d'Anntbal*, lequel aurait péri en mer, en 1549. L'existence de ce brave d'entre les braves est pour le moins problématique, car on ne le rencontre nulle part ailleurs que dans les écrits du savant jésuite. Mais ce qui est certain, c'est l'existence d'une sœur de Jean-François. Charlotte épousa, en juin 1526, Guillaume de Magdaillan, seigneur de Montataire.

<sup>1</sup> Lescarbot, *Hist. de la Nouvelle-France*, Ed. Tross, t. II, p. 385.

<sup>2</sup> Charlevoix, t. I, p. 30.

Les contrats qui restent de ces temps reculés nous apportent les noms de plusieurs cousins germains de Jean-François. Ce furent, entre autres, Bertrand de La Rocque, capitaine de Cherbourg ; Jacques de La Rocque ; Jeanne de La Rocque, religieuse à Poissy, en 1520 ; Marquise de La Rocque et Françoise de La Rocque.<sup>1</sup> Il y eut, en outre, la fameuse Marguerite, nièce de Jean-François, que celui-ci, lors de ses courses en Amérique, abandonna avec son amant et sa nourrice Damienne (d'autres disent Bastienne) sur l'île de la Demoiselle. Après avoir vécu pendant vingt-neuf mois sur cet îlot inhospitalier, l'infortunée Marguerite, recueillie par des marins et conduite en France, se serait réfugiée à Nontron, dans le Périgord, afin d'éviter la colère de son oncle. André Thévet, qui rapporte ce touchant épisode, dans sa *Cosmographie universelle*, était l'ami, le familier de Roberval.<sup>2</sup>

Voilà ce qui nous est parvenu de la famille des La Rocque. Elle était considérable et considérée. Celui qui aurait pu en conserver le nom aussi bien que le prestige faillit à la tâche. Il ne songea pas même à faire souche, préférant la vie de plaisir, d'opulence aux joies de la famille. L'on se complait cependant à reconnaître dans le seigneur de Roberval, vice-roi du Canada, de l'énergie dans ses entreprises et un grand fond de patriotisme.

## II

Lors de sa majorité, Jean-François de La Rocque prit possession des biens que lui avait légués son père. Il en acquit lui-même de nouveaux, car on le voit, à cette époque, mentionné comme seigneur de Roberval, Noë Saint-Remy, Noë Saint-Martin, Baconel et Mauru, au duché de Valois (Oise), de Seuil, Acy-lès-Rethel, Poix et Saint-Soupplex, dans le Réthelois (Ardennes), d'Arzains et Armenys, dans le Languedoc (Aude).

Son faste lui attira des amis, et sa prodigalité tout un essaim d'adulateurs. Clément Marot, dont la bourse était le plus souvent à sec, ne se fit pas faute de frapper à la porte du brillant seigneur. Pour le toucher il lui adressa une épître en vers, dans le genre de son épître à François I<sup>er</sup>, où il s'agissait d'un emprunt d'argent. A lui le poète demanda un cheval. La pièce sent son Marot, au ton familier et à la tournure obséquieuse du quémandeur. La voici :

<sup>1</sup> Ces renseignements généalogiques ont été puisés aux archives du château de Roberval par M. l'abbé Emile Morel, curé de Chevières, qui les a publiés en 1892 dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*.

<sup>2</sup> Thévet, *L'Heptaméron des Nouvelles de très illustre et très excellente Princesse Marguerite de Valois, Roynne de Navarre*, Paris, 1559, Nouvelle LXVII.

## EPISTRE POUR LE CAPITAINE BOURGEON, A M. DE LA ROCQUE.

Comme à celui, en qui plus fort j'espère,  
 Et que je tien pour père et plus que père,  
 A vous me plain par cet escript léger,  
 Que je ne puy de Paris desloger.  
 Et si en ay vouloir, tel comme il faut ;  
 Mais quoy ? C'est tout : le reste me deffault.  
 J'entend cela qui m'est le plus duysant.<sup>2</sup>  
 Mais que me vauld d'aller tant devisant ?  
 Venons au point : Vous sçavez, sans reproche,  
 Que suis boyteux, au moins comme je cloche.  
 Mais je ne sçay, si vous sçavez comment  
 Je n'ay cheval, ne mulle, ne jument.  
 Pourquoi, Monsieur, je vous le fay sçavoir,  
 A celle fin que m'en faciez avoir.  
 Ou il faudra (la chose est toute seure,  
 Que voise<sup>3</sup> à pied, ou bien que je demeure ;  
 Car en finer<sup>4</sup> je ne m'attënd d'ailleurs.  
 Raison pourquoy ? Il n'est plus de bailleurs,  
 Sinon de ceus lesquels dormiroient bien.  
 Si vous supply, le très cher seigneur mlen,  
 Baillez assez, mais ne vueillez dormir,  
 Quand Désespoir me veut faire gémir.  
 Voicy comment bien fort de luy me mocque.  
 O Désespoir, croy que souzbz une Rocque,  
 Rocque bien ferme et pleine d'assurance  
 Pour mon secours est cachée Espérance.  
 Si elle en-sort, te donnera carrière  
 Et pour ce donc recule-toy arrière.  
 Lors Désespoir s'en va saignant du nez,  
 Mais ce n'est rien, si vous ne l'eschinez,  
 Car aultrement jamais ne cessera  
 De tourmenter le Bourgeon qui sera  
 Toutsours bourgeon, sans raisin devenir  
 S'il ne vous plaist de luy vous souvenir.

Touché par les appels incessants d'amis et de flatteurs, le seigneur de Roberval, donnait sans compter ; si bien qu'il vit sa fortune décroître rapidement. Bientôt lui furent enlevées ses terres de Seuil, Poix et Bacouel. François 1<sup>er</sup>, qui semble avoir eu un faible pour ce sujet qui dépensait en folies tout son patrimoine, lui accordait des faveurs particulières. Roberval reçut le titre de porte-enseigne de cent hommes d'armes des ordonnances royales. Vers 1530, le roi l'avait nommé écuyer ordinaire de son écurie. Mais ces gracieusetés devaient être surpassées par l'émission de lettres patentes en vertu desquelles le seigneur de Roberval se trouvait revêtu de la charge de lieutenant général, chef et capitaine d'une entreprise de colonisation au Canada.

<sup>1</sup> Manque.

<sup>2</sup> Convenable.

<sup>3</sup> Que j'aille à pied.

<sup>4</sup> Financer.

## III

Ce fut le 15 janvier 1540 que François I<sup>er</sup> confia à Jean-François de La Rocque, seigneur de Roberval, la haute mission de fonder une colonie française sur les rives du Saint-Laurent. "C'est, disent les lettres patentes, pour la bonne et entière confiance qu'il a par longue expérience de la personne de son amé et féal Jehan-François de La Rocque, chevalier, sieur de Roberval, et de ses sens, suffisance, loyauté et autres bonnes vertus", que le roi lui donne le titre de vice-roi du Canada, Hochelaga, Saguenay et autres pays circonvoisins et maritimes. François I<sup>er</sup> lui accordait la suprématie sur toutes les terres arrosées par le golfe et le fleuve Saint-Laurent, sur les côtes baignées par l'Atlantique, dans cette partie de l'Amérique du Nord que l'on désignait déjà sous le nom de Norembègue, quoiqu'on n'en connût à peu près rien.

Le but de l'expédition future est clairement indiqué : se mettre en rapport avec les sauvages, habiter le pays et y construire des villes, des forts et des églises pour l'établissement de la foi catholique, "afin de mieux parvenir, dit le roi, à notre intention et faire chose agréable à Dieu, notre Créateur, Sauveur et Rédempteur, et qui soit à la sanctification de notre Mère la sainte Église catholique, de laquelle nous sommes dit et nommé le premier fils".

Le roi accordait aux gentilshommes qui suivraient Roberval, le tiers des profits qui pourraient résulter de ce voyage, un autre tiers au lieutenant général, et Sa Majesté se réservait le reste pour elle-même, afin d'en disposer pour des entreprises de même nature.

Le chef de l'expédition était muni d'amples pouvoirs concernant la justice, tels que de faire des lois, d'édicter des statuts et ordonnances, et enfin de punir ou de pardonner les méfaits. Si, par hasard, il tombait malade, ou s'il était menacé de mourir, le lieutenant général avait la faculté de se choisir un successeur jouissant d'une autorité égale à la sienne.

Les lettres patentes établissaient en outre :

1<sup>o</sup> Pleine jouissance, autorité, charge, commission et commandement de lever partout où bon lui semblerait, des gens de guerre et des artisans, parvu qu'ils consentissent et qu'ils fussent raisonnablement salariés ;

2<sup>o</sup> L'approvisionnement d'armes, artillerie, poudre, piques, arquebuses, etc., etc. ;

3<sup>o</sup> Le recrutement de tel nombre de navires qu'il croirait nécessaire, libres de droits de péage, subside et impôt ;

4<sup>o</sup> Avis à tous les lieutenants généraux, gouverneurs, amiraux, vice-amiraux, baillis, sénéchaux, prévôts, maîtres de ville, de donner de l'aide à Roberval, ainsi qu'à ses gens, commis et députés.

Ces lettres furent signées à Fontainebleau<sup>1</sup> de la main du cardinal de Tournon, en présence de Bayard, et enregistrées aux archives du Châtelet de Paris par Guillaume Payen et Jehan Cronne, notaires du roi.

Le 6 février<sup>2</sup>, Roberval prêta le serment voulu, en présence de Sanson et du chancelier Tournon. Le lendemain Jehan de Moreau, lieutenant en l'ordonnance, seigneur de Pully et garde de la prévôté d'Orléans, émit les lettres confirmatives des pouvoirs préalablement confiés à Roberval. Elles sont signées par François Taupitre et Claude d'Orléans, et portent pour suscription ces mots : "Vydimus du pouvoir donné par le Roy au Seigneur de Roberval".

Le 7 du même mois,<sup>3</sup> de nouvelles lettres patentes, datées de Fontainebleau, enjoignaient aux présidents et conseillers des parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Dijon, de fournir à Roberval des prisonniers pour ses équipages.

A la faveur de ces lettres, Roberval chargea aussitôt son beau-frère Guillaume de Magdaillan, seigneur de Montataire, de se transporter à Paris et dans les autres villes où il avait la permission de recruter des prisonniers, et là de s'entendre avec eux au sujet de leur engagement. Il chargea également Paul d'Auxilhon, seigneur de Senneterre en la sénéchaussée de Carcassonne, d'en faire autant "dans les ressorts de la sénéchaussée de Carcassonne, Castres, justices et juridictions de Béziers, Narbonne, Alby, Lymous, Allais et pays de Sault". Et le vendredi, 11 mars, Roberval fit une troisième procuration, à Rouen, pour Alonce de Cyville, sieur de Saint-Martin-aux-Buneaux, lui donnant la charge d' enrôler des prisonniers dans le ressort du parlement de Rouen.

D'après la teneur de ces trois procurations, tous les prisonniers devaient être rendus à Paris ou à Rouen avant le dernier jour de mars, ou à Saint-Malo avant le 10 avril. Les procédés furent lents, car partout l'on s'opposa à livrer les prisonniers avant que les sentences prononcées contre eux eussent été confirmées. Puis les criminels eux-mêmes semblaient hésiter à dire adieu à la France pour courir les risques de la mer. Tant et si bien qu'à la date du 20 avril, Guillaume de Magdaillan déclarait n'avoir retiré de prison qu'un nommé Jehan Grovyn, condamné à être étranglé et pendu par le bailli d'Autun, et qu'il avait fallu réinterner, faute d'avoir satisfait à son naulage.

Comme on le voit, les papiers de Roberval étaient en règle, et il aurait pu partir de bonne heure au printemps de 1540, s'il n'eut eu à résoudre la grande question d'argent nécessaire pour un armement aussi dispendieux. Bien que le roi lui eût fait remettre 45,000 livres par Jean Duval, trésorier de l'épargne, les ressources lui faisaient encore défaut, car il importait que ses navires fussent bien approvisionnés et bien équipés.

<sup>1</sup> Arch. nat., U, 754, f<sup>o</sup> 52-53.

<sup>2</sup> HARRISSE, p. 253.

<sup>3</sup> HARRISSE, pp. 258-264.

L'année 1540 se passa ainsi dans des attermoiements qui ne semblèrent pas améliorer la situation.

Durant l'hiver Roberval parcourut la Champagne et la Normandie afin d'y acheter de l'artillerie, de la poudre et autres munitions. Cependant, lorsque l'heure fixée pour le départ, le 15 avril, vint à sonner, Roberval était encore plongé dans des embarras multiples, allant à droite et à gauche pour se procurer des armes et des provisions de bouche.

Le 10 avril il n'avait pas encore de navires. Ce ne fut que le 8 mai qu'il réussit à affréter à Saint-Malo la *Marie*, du port de quatre-vingts à cent tonneaux, dont les propriétaires s'appelaient Pierre Guehemenc, Jehan Pepin et Jehan Eberard, l'aîné. Au mois d'août, la *Marie* était ancrée dans la rade de Honfleur.

Le 19 juin, Roberval réussit à passer un contrat avec Simon Harel, maître de la *Valentine*, du port de quatre-vingt-douze tonneaux, et avec Jehan Mallet, maître de la *Sainte-Anne*, du port de quatre-vingts tonneaux, toutes deux destinées à faire la traversée de l'Atlantique avec la *Marie*.

Le nautage comportait plusieurs conditions :

1° Les maîtres auront de fret, suivant l'ordonnance du seigneur de Fosseux, lieutenant pour le roi en sa marine de France, 40 sous par tonneau; sur quoi une avance leur sera faite, avant le départ, de trois mois de fret; le surplus devant leur être remboursé au retour du voyage de Roberval;

2° Alonce de Cyville devra faire ces paiements au nom de Roberval, en la ville de Rouen;

3° Harel et Mallet devront recevoir chacun 30 écus soleil pour aller recueillir des marins le long de la Seine;

4° Les gens de l'équipage devront recevoir: chaque maître, par mois, 22 livres 10 sous; le contre-maître, 11 livres 5 sous tournois; le maître varlet, 7 livres 10 sous; le charpentier, 7 livres 10 sous; le reste de l'équipage, chacun 100 sous tournois par mois, avec une avance de trois mois;

5° Enfin il fut stipulé qu'après le congé donné aux maîtres et marins par le seigneur de Roberval à la côte de Terre-Neuve, chacun d'eux aurait le tiers de tout ce qu'il pourrait acquérir par le trafic avec les sauvages.

La charte-partie fut dressée par devant Raoulin Le Gracieux et Jacques Guérault, notaires à Honfleur, en présence de Martin Chambon, commissaire de l'artillerie du roi en sa marine de France, et Etienne Lelou, tous deux citoyens de Honfleur.

Il semble qu'après avoir pu se procurer ces trois navires, Roberval aurait dû mettre à la voile et se hâter de courir en Amérique. Mais l'infortuné vice-roi connut encore de nouveaux déboires. Les propriétaires de la *Valentine* préféraient maintenant la vendre que la louer. Roberval dut en passer par là, et il chargea Alonce de Cyville de surveiller les

négociations. Simon Harel, Pierre Le Cordier, Philippe Levesque, Robert Convart et Pierre Turterel, tous propriétaires pour un quart ou un demi-quart, consentirent à la vente de la *Valentine* avec ses agrès, apparaux, victuailles, etc., etc., moyennant 4,500 livres tournois, payables par moitié le 1<sup>er</sup> mars 1542 et le 1<sup>er</sup> mai suivant. Le contrat de vente fut passé, le 14 août 1541, devant les notaires Raoulin Le Gracieux et Etienne Lelou.

Le 18 août, Roberval écrivait de Honfleur qu'il partirait pour les terres neuves dans quatre jours. Ce départ eut-il réellement lieu, comme on l'a dit et comme je l'ai écrit moi-même sur la foi des autres, dans un ouvrage paru en 1891? Roberval était encore présent à Honfleur le 30 août, et lui-même nous apprend dans ses lettres de grâce accordées à Paul d'Auxilhon, capitaine d'un de ses vaisseaux nommé *Canne*, qu'il était en France le jour de Noël 1541. S'il partit pour l'Amérique, disons le 31 août, ce voyage n'aurait pas duré tout à fait quatre mois. Or, Jacques Cartier avait mis quatre mois et demi à accomplir son premier voyage au Canada, et il s'était retardé en maints endroits.

Voici ce que j'écrivais en 1891 au sujet des voyages de Roberval :

"Cartier et Roberval avaient décidé de passer au Canada dès le printemps de 1541. Ce dernier n'étant pas suffisamment préparé à l'époque convenue (15 avril), son pilote (Cartier), reçut l'ordre de prendre les devants et de choisir le lieu qu'il jugerait le plus propice à un établissement. Trois mois plus tard, Roberval partit à son tour, mais comme la saison était déjà avancée, il ne jugea pas prudent de remonter le fleuve, et il explora le Cap-Breton et les pays adjacents. C'est ce qui explique la persistance des historiens à vouloir le faire se fortifier au Cap-Breton. Repassé en France, où il arriva vers le 25 décembre, il y fit la rencontre de Noël et de Jalobert, que Cartier avait renvoyés pour obtenir des secours et aussi pour s'informer si Roberval irait le rejoindre à Charlesbourg-Royal. L'on s'adressa au roi afin d'obtenir du renfort pour la colonie, et celui-ci en effet chargeait Paul d'Auxilhon, sieur de Senneterre, de ravitailler deux navires pour le Canada. De son côté, Roberval terminait ses préparatifs de l'année précédente, recrutait ses marins, et au printemps de 1542, il quittait de nouveau la France, mais, cette fois, avec l'intention de se rendre au poste occupé par Cartier depuis près d'une année. On sait le reste. A Terre-Neuve il fit la rencontre de Cartier, et il poursuivit sa route jusqu'à Charlesbourg-Royal

"D'où il suit que Roberval fit deux voyages au Canada, l'un en 1541 et l'autre en 1542. Cette opinion est assez conforme au témoignage de Bergeron. La plupart des historiens s'accordent aussi sur le nombre de ces voyages, mais ils placent le deuxième en 1549. Harrissé est d'opinion que Roberval partit le 22 août 1541 et resta en Canada jusqu'en mai 1544. Le savant historien fait évidemment erreur, car il est parfaitement constaté que Roberval était en France à la fin de l'année 1541. Nous voyons par une lettre du roi, en date du 26 janvier 1542, adressée à Paul



d'Auxilhon, qu'il lui donnait autorité pour ravitailler deux navires, afin d'aider Roberval de vivres et autres choses dont il a très grand besoin et nécessité ainsi qu'avons entendu des terres du Canada qu'il est allé déjà découvrir. Cette lettre laisse voir assez clairement que Roberval avait fait un premier voyage en Amérique."

Quoi qu'il en soit, le sieur de La Rocque partit pour le Canada, le 6 avril 1542, avec trois navires qui cinglèrent de La Rochelle et arrivèrent à Charlesbourg-Royal vers le milieu de juillet. Il y demeura jusqu'à l'automne de l'année suivante. On le retrouve en France au commencement d'avril 1544, alors que fut agitée entre lui et son pilote Jacques Cartier la question des sommes d'argent dépensées pour l'expédition.

## IV

Qu'advint-il ensuite du premier vice-roi du Canada ?

Absolument ruiné, Roberval ne dut plus songer à retourner à Charlesbourg-Royal.

En 1544, François I<sup>er</sup> lui fit transmettre une commission pour faire construire des fortifications à Senlis.<sup>1</sup>

En vertu de lettres patentes données à Lyon le 30 septembre 1548, Henri II lui concéda toutes les mines de France pour une période de neuf années, à condition qu'il en ouvrirait au moins trente. Dès lors Roberval s'intitula maître, gouverneur général et surintendant des mines et minières de France. Ce vaste privilège n'enrichit pas le gentilhomme pauvre.<sup>2</sup>

En 1557 il travaillait aux fortifications de Paris.

Roberval vivait encore à la date du 30 avril 1560. Mais, le 10 février 1561 il n'existait plus, car on constate qu'à cette date, Louis de Magdaillan présentait une requête au parlement en sa qualité "de tuteur et curateur ordonné par justice à François de Magdaillan, héritier par bénéfice d'inventaire de feu François de La Rocque, son oncle".

Roberval mourut donc vers la fin de l'année 1560 ou au commencement de 1561, à l'âge de soixante ans, après s'être vu enlevé à tour de rôle tous ses domaines, terres ou seigneuries. Pour comble de malheur, on croit qu'il fut assassiné nuitamment, près le charnier des Innocents. Personne n'a contredit le témoignage de Thévet sous ce rapport.

<sup>1</sup> Flammermont, *Hist. des Institutions municipales de Senlis*, 1881, p. 128.

<sup>2</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXI, p. 115.

